

Séance générale du 3 Mai 1920.

Sous la Présidence de M. J. W. Sévère, Maire.

Présents Mrs. les Conseillers.

Georgi Bastien. Wilfrid Archambault.

Arthur Brimeau. Albert Papineau et Odilon Papineau,
formant quorum.

Il est proposé par M. Arthur Brimeau,
secondé par M. Albert Papineau, que les minutes
de la dernière séance soient acceptées telles que lues.
Adopté!

Il est proposé par M. Odilon Papineau,
secondé par M. Albert Papineau, que ce conseil
après avoir pris en considération la requête d'un
certain nombre de contribuables de l'arrondissement du
Pont Vieux, adressée à Son Honneur le Lieutenant
Gouverneur en Conseil à Québec, demandant une
incorporation indépendante de St Vincent de Paul,
et une autre requête d'un certain nombre de contri-
buables, aussi du même arrondissement, s'opposant
à cette incorporation, déclare appuyer la contre-
requête s'opposant à l'incorporation de l'arrondis-
sment du Pont Vieux comme étant préjudiciable
aux intérêts des cultivateurs habitant la plus grande
partie de ce territoire, déclare de plus, que ce conseil,
que toute requête adressée au Conseil de St Vincent
de Paul par les contribuables du Pont Vieux, ~~est~~ a
toujours été favorablement accueillie par ce conseil
et que ce dernier est encore disposé à administrer
en commun ce territoire du Pont Vieux avec
esprit de justice, et que de plus, ce démembrement
serait préjudiciable au développement de la Municipalité
de St Vincent de Paul.
Adopté unanimement.

Il est proposé par M. Albert Papineau,
secondé par M. Odilon Papineau, que M. Le Maire
J. W. Sévère, et M. Arthur Brimeau soient chargés
de se rendre auprès de l'Honorable Ministre des
affaires Municipales à Québec ou à Montréal, pour

s'opposent au nom du Conseil, à l'incorporation de l'arrondissement du Port Jean, et l'un démembrément de la Paroisse de St Vincent de Paul, et que les dépenses et frais de voyage soient payés à même les fonds généraux de la Municipalité.

Il est proposé par M. Arthur Grimeau, secondé par M. Albert Papineau, que M. Auguste Sacasse soit engagé comme Inspecteur Municipal, au prix de \$4.00 piastres par jour, pour un temps n'excédant pas quinze jours avec charge de faire rapport au Conseil, des travaux à faire relativement à l'entretien des chemins, trottoirs, ponts, cours d'eau et clôtures dans les limites de la Municipalité de St Vincent de Paul.

Il est proposé par M. Odilon Papineau, secondé par M. Arthur Grimeau, que M. Le Maire J. W. Sévigne, soit autorisé à aller rencontrer l'Honorable Ministre de la Justice à Ottawa, ainsi que M. l'Inspecteur Hughes à l'effet d'obtenir des nouveaux privilèges du Département de la Justice pour donner une eau potable et la lumière électrique dans toutes les maisons de l'arrondissement du village de St Vincent de Paul, les frais et dépenses de ce voyage devant être pris sur les fonds généraux de la Municipalité.

Il est proposé par M. Odilon Papineau, secondé par M. Wilfrid Archambault, que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé de payer à M. Eugène Poret la somme de \$1.00 dollar, et de régler le compte de M. Dubois pour travaux sur le chemin de St Vincent de Paul, après avoir fait vérifier ce compte par M. Prudent Despatels, Inspecteur.

Il est proposé par M. Henri Bastien, secondé par M. Odilon Papineau, que la lettre adressée à Monseigneur le Maire par Mgr. J. A. Léonard, Evêque de Rimouski, en date du 9 Mars 1920, soit transcrite au long dans les livres des minutes du

Conseil, à la suite de la présente résolution.
Adopté.

a
Son Honneur
le Maire
de S. Vincent de Paul.

Monsieur le Maire,

J'ai pris connaissance de la gracieuse résolution de votre Conseil, à l'occasion de ma consécration épiscopale, et je vous prie de bien vouloir accepter pour vous-même et vos collègues l'expression de ma vive gratitude.

Je me fais un devoir de profiter de la première occasion favorable pour refaire mon pieux pèlerinage au berceau de ma famille, et vous dirai encore une fois, Monsieur le Maire, combien j'apprécie vos bienveillants sentiments.

Je demeure dans ces dispositions,

Monsieur le Maire,

de vous et des membres de votre Conseil,
le serviteur dévoué

+ J. R. Leonard, Co. de Rimouski.

M. Arthur Brimeau donne avis de motion qui à la prochaine séance du Conseil, ou à toute autre séance subséquente, l'adoption d'un règlement à l'effet de prélever sur les biens fonds de la Municipalité de S. Vincent de Paul, une taxe ordinaire de \$0.65 centime par \$100.00 piastres pour les frais d'administration générale de cette Municipalité, y compris les frais du Conseil de la Comté Saval, et une taxe spéciale de \$0.55 centime par \$100.00 piastres à être prélevés sur les biens fonds de la Municipalité de S. Vincent de Paul, laquelle taxe devra être employée exclusivement à éteindre et payer totalement la dette actuelle de la Municipalité, qui est de \$11900.00 dollars, suivant le dernier rapport des Auditeurs; ces deux prélevés devant être faits sur le rôle d'évaluation actuellement en vigueur dans

la Municipalité.

Adopté.

Il est proposé par M. Odilon Papineau, secondé par M. Albert Papineau, que M. Alphonse Chatriand soit de nouveau engagé comme Secrétaire-Treasorier de la Municipalité pour l'année courante, c'est-à-dire du 1^{er} Janvier 1920, jusqu'au premier lundi de Février 1921, inclusivement, pour le prix de \$425.⁰⁰ dollars pour services généraux et collection de toutes taxes soit générale soit spéciale, prélevées dans la Municipalité au cours de cette année, sauf la taxe spéciale sur les chemins d'hiver.

Adopté.

Il est proposé par M. Henri Bastien, secondé par M. Wilfrid Archambault, que la séance soit ajournée à lundi le 17 mai courant, au lieu et à l'heure ordinaire des séances, pour considérer particulièrement le règlement pour le prélevé de la taxe générale et spéciale, et adopté au besoin, et autres affaires générales de la Municipalité, et qu'avis du présent ajournement soit signifié au conseiller Thomas Charbonneau, absent.

Adopté.

J. Desjardins, Maire
Alphonse Chatriand
Sec. Res.